



## Rupture de contrat militaire (fonction publique)

-----  
Par Visiteur

Bonjour je suis militaire depuis 6ans dans le var(83)il me reste 1an et 7moi de contrat début janvier 2009 jais étai mi en arret de travaille acause de probleme de senté je me suis fais opéré par la suite avec de nombreux moi darret de travaille car jété immobilisé suite a cela jété de retour dans mon foyer familial en paralléle javé des problémes du au moral car cela ma tré afécté physiquement une connaissance me propose un emploie en cdi dans son entreprise tou cela me décida darréter larmée un jour avent la fin de mon arret de travail jais envoyer un courrier a mon chef de corps avec acuser de récéption en lui expliquand bien mon état moral et physique et que je vouler rompre mon contra pour cest raison et quil minforme des démarche asuivre et il ne ma jamé répondu mon chef de séction ma arcellé au téléphone je ne lui est jamais répondu aujourdhui la gendarmerie de ma commune ma convoqué car larmée ma mi comme déserteur alors que c totalement faux javais envoyer ce courrier au chef de corps lui informant ma situation et il la bien ressu jais laccuser de récéption je risque de faire de la garde a vu et être menotter et ramener de force a ma casernne alors que jais agi toujours honnêtement aupré de mes supérieur militaire pouvez vous maider a rompre ce contrat a fin que je puisse me rétablire moralement et attaqué mon nouvelle emploie merci

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

bonjour je suis militaire depuis 6ans dans le var(83)il me reste 1an et 7moi de contrat début janvier 2009 jais étai mi en arret de travaille acause de probleme de senté je me suis fais opéré par la suite avec de nombreux moi darret de travaille car jété immobilisé suite a cela jété de retour dans mon foyer familial en paralléle javé des problémes du au moral car cela ma tré afécté physiquement une connaissance me propose un emploie en cdi dans son entreprise tou cela me décida darréter larmée un jour avent la fin de mon arret de travail jais envoyer un courrier a mon chef de corps avec acuser de récéption en lui expliquand bien mon état moral et physique et que je vouler rompre mon contra pour cest raison et quil minforme des démarche asuivre et il ne ma jamé répondu mon chef de séction ma arcellé au téléphone je ne lui est jamais répondu aujourdhui la gendarmerie de ma commune ma convoqué car larmée ma mi comme déserteur alors que c totalement faux javais envoyer ce courrier au chef de corps lui informant ma situation et il la bien ressu jais laccuser de récéption je risque de faire de la garde a vu et être menotter et ramener de force a ma casernne

Je ne remet pas du tout en cause votre bonne foi, le problème est que l'on ne peut rompre un contrat d'engagement militaire qu'avec l'accord de votre hiérarchie. Vous ne pouvez pas rompre de vous même votre contrat, quand bien même vous éprouveriez un certains nombres de faiblesses morales et physiques.

L'armée ne laisse pas facilement partir ses hommes.

Une autre solution serait néanmoins possible; il s'agirait cette fois-ci d'attendre la dernière année de service et de présenter une demande de reconversion afin de pouvoir bénéficier d'un congés de un an lui permettant de bénéficier des aides de retour à la vie civile.

S'agissant du menottage et de la garde à vue, c'est peu probable pour un délit tel que celui désertion. Il est probable que la gendarmerie se contente de vous ramener à la Caserne.

Très cordialement.